



# COMMUNE DE WEMMEL

## Conseil communal du 22 avril 2004

### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)  
[info@wemmel.be](mailto:info@wemmel.be)

Application de l'article 28 du décret du 28 avril 1993 et du décret du 15 juillet 2002, tenant le règlement de la tutelle sur les communes.

### SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation règlement communal skateparc  
Approbation à l'unanimité
2. Fixation « prix » carte d'identité électronique  
Le prix est fixé à l'unanimité à €13
3. Budget Fabrique d'Eglise Saint-Engelbert  
Approuvé à l'unanimité
4. Approbation programme annuel d'environnement 2004  
Retiré de l'agenda à cause de manque de données
5. Prise de connaissance de la suspension et de la modification d'une décision du conseil communal. Adaptation des impôts directs sur l'enlèvement des immondices.
  - a) prise de connaissance de la suspension
  - b) adaptation décision
6. Achat commun de gaz por AMOW – commune et CPAS de Wemmel – Approbation devis : approuvé à l'unanimité
7. Approbation devis pour la livraison d'électricité à des installations, l'éclairage public et les bâtiments de la Commune et de la CPAS : approuvé à l'unanimité
8. Assemblée générale IWVB : désignation d'un représentant  
M. Bosmans – conseiller – est désigné à l'unanimité comme représentant de la commune à l'assemblée générale
9. Conseil de l'environnement – Changement de l'acte de constitution : Approuvé à l'unanimité
10. Approbation du règlement intérieur commission de gestion Beverbos : Approuvé à l'unanimité
11. Vacance d'emploi d'un(e) assistant(e) sociale : Approuvé à l'unanimité
12. Suppression de taxe sur les chiens : approuvé à l'unanimité
13. Fixation du prix d'entrée musical « Witte Pudding » : le prix d'entrée est fixée à l'unanimité à €5
14. Approbation règlement intérieur de la crèche « Snoopy » : Approuvé à l'unanimité
15. A) approbation règlement d'ordre intérieur personnel école communale francophone : approuvé à l'unanimité
  - c) approbation règlement d'ordre intérieur personnel école de musique : approuvé à l'unanimité
  - d) approbation règlement d'ordre intérieur personnel école communale néerlandophone : approuvé à l'unanimité

- e) Approbation règlement de travail personnel école communale néerlandophone :  
Approuvé à l'unanimité
- f) Approbation règlement de travail personnel académie de musique  
Approuvé à l'unanimité
- g) Approbation règlement de travail personnel école communale francophone :  
Approuvé à l'unanimité
- 16. Congés scolaires : approuvé à l'unanimité
- 17. Détermination des vacances d'emploi dans les écoles communales : approuvé à l'unanimité
- 18. Accord de coopération avec la SA Aquafin pour le projet Maalbeek phase 4 et phase 4b:  
approuvé à l'unanimité
- 19. Approbation des frais supplémentaires – travaux avenue Van Gysel (Amelvonnesbeek phase 1) en accord avec Aquafin : approuvé à l'unanimité
- 20. Prise d'acte sur décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 3.3.2004 –  
Approbation des frais supplémentaires pour la réfection de l'avenue des Etangs :  
Approuvé à l'unanimité
- 21. Construction – Agrandissement de la bibliothèque – Vlaamse Bouwmeester : approuvé à l'unanimité
- 22. Approbation du devis particulier et estimation pour l'achat des vêtements de travail pour un montant de €24.792,90 – procédure de concertation
- 23. Circulation
- 24. Canalisations d'utilité publique
- 25. Adaptation d'une ordonnance communale pour le raccordement au réseau d'égouts publique : approuvé à l'unanimité
- 26. A) M. Coen – échevin – est destiné avec 14 voix comme représentant de la commune auprès d'ETHIAS  
b) M. Mertens – conseiller – est destiné à l'unanimité comme représentant de la commune auprès de l'ALE

#### **SEANCE A HUIS CLOS.**

- 
- 27. Mise à la retraite d' un membre du personnel communal
  - 28. Adaptations barèmes de salaire du personnel enseignant au 1.9.2003
  - 29. Procédure devant le Conseil d'Etat – permis de bâtir – Mandat du Collège
  - 30. Personnel de l'Académie communal

La liste est à votre disposition au secrétariat – av. Dr. H. Follet 28 – 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et ceci jusqu'au 17 mai 2004.

Wemmel, le 6 mai 2004

Par ordonnance

Le secrétaire

(s) J. LUYKX

le bourgmestre

(s) M. VAN LANGENHOVE